DÉPARTEMENT

DES HAUTS-DE-SEINE

92701 COLOMBES CEDEX

☎ **01.47.60.80.00**
Télécopie 01.47.60.80.85

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Liberté – Egalité – Fraternité

V I L L E D E C O L O M B E S

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2026 N°**19**

Conseillers en exercice :	53
Présents :	39
Représentés :	13
Absents :	1
Ayant voté pour :	48
Ayant voté contre :	0
Abstentions :	0
Ne prenant pas part au vote :	4

OBJET : RECRUTEMENT D'UN DOCTORANT DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION INDUSTRIELLE DE FORMATION PAR LA RECHERCHE (CIFRE)

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du travail, et notamment ses articles L. 1242-3, L. 1242-12, L. 1242-16, L. 1243-1, L. 1243-2, D. 1242-3 et D. 1242-6,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L. 332-24,

Vu l'arrêté ministériel du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, modifié,

Considérant que le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace (MESRE) a confié à l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT) la mise en œuvre du dispositif des Conventions Industrielles de Formation par la Recherche (CIFRE),

Considérant que son objectif est de favoriser le développement de la recherche partenariale publique-privée et de placer les doctorants dans des conditions d'emploi tout en permettant aux entreprises et personnes publiques de bénéficier des compétences innovantes d'étudiants hautement qualifiés,

Considérant que le dispositif CIFRE repose sur l'association de quatre acteurs/partenaires :

- le doctorant qui intervient sur les travaux de recherche,
- la collectivité qui recrute le doctorant afin de lui confier une mission de recherche stratégique,
- le laboratoire de recherche académique qui encadre les travaux réalisés par le doctorant,
- l'ANRT qui conclut une CIFRE avec la collectivité,

Considérant que le dispositif comprend, d'une part, un contrat de collaboration entre la collectivité et le laboratoire de recherche qui fixe les conditions de déroulement du partenariat, et notamment la méthodologie de recherche, les lieux d'exercice du doctorant, les questions de confidentialité et de propriété intellectuelle, et, d'autre part, un contrat à durée déterminée de 3 ans entre la collectivité et un diplômé de niveau Master à qui elle confie une mission de recherche stratégique en lien avec un projet de la collectivité qui devient l'objet de la thèse du doctorant,

Considérant l'intérêt pour la ville de Colombes de financer un projet de recherche portant sur l'utilisation de méthodes avancées d'intelligence artificielle, avec pour objectif de les appliquer à des cas d'usage concrets répondant aux besoins de la Ville de Colombes,

Considérant l'intérêt de recruter un doctorant dans le cadre du dispositif CIFRE afin de travailler sur ce projet,

Sur l'avis de la Commission Unique,
Après avoir entendu le rapporteur,

D E L I B E R E

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire, ou l'élu(e) délégué(e), à signer tous les documents relatifs au dispositif CIFRE et à l'exécution de la présente délibération, et notamment le contrat de travail, la convention CIFRE avec l'ANRT, ainsi que la convention de recherche avec le laboratoire associé.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article L. 332-24 du Code général de la fonction publique, un agent contractuel de catégorie A, afin d'exercer une mission de recherche en doctorat.

Article 3 : Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 18 novembre 2026 à l'Hôtel de Ville et de la réception en préfecture le 17 novembre 2026
Identifiant de l'acte :
092-219200250-20261110-24058-DE-1-1

Fait à Colombes

MAIRIE DE COLOMBES (Hts de Seine)

Le Maire,

Signé électroniquement.
GIACOMONI Joakim

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.